

ROSSI YANNICK
village
20237 GIOCATOJO

à Saint-Etienne, le 05/03/2019

Matériel : Déplacement - mobilité - SPECIALIZED-KENEVO FSR EXPERT

Fournisseur : ORSINI

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C14083 PANGEE-07352

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/04/2019 pour une durée de 12 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

BANQUE POPULAIRE - IBAN : FR7614607000630871904551448

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 05/03/2019 de 252.33€HT (soit 302.8€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/04/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €	05/10/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €
05/05/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €	05/11/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €
05/06/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €	05/12/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €
05/07/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €	05/01/2020	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €
05/08/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €	05/02/2020	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €
05/09/2019	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €	05/03/2020	289.72 €	57.94 €	0 €	347.66 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.